



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE

CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY,  
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE,  
NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

Membres en exercice : 14

Présents : 11

Pouvoirs :

**BUREAU DELIBERATIF**  
**SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016 À 8H30**

**DATE DE CONVOCATION** : Mardi 8 novembre 2016

**PRÉSIDENCE** de Michel Teulet, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

**LIEU DE RÉUNION** : Salle de l'Orangerie, Place de l'Orangerie à Clichy-sous-Bois (93390)

**PRÉSENTS** : Mme et MM, TEULET Michel, CAPILLON Claude, SCHLEGEL Eric, CALMÉJANE Patrice, MARTIN Pierre-Yves, MARSIGNY Brigitte, GENESTIER Jean-Michel, DALLIER Philippe, MAHÉAS Jacques, DEMUYNCK Christian, BAILLY Dominique.

**ABSENTS/POUVOIRS** : TORO Ludovic, KLEIN Olivier, LEMOINE Xavier.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MARTIN Pierre-Yves

Délibération BT2016/11/14-01 – Demande d'une subvention auprès de l'Etat pour le financement de la Plateforme intercommunale d'apprentissage linguistique

Rapporteur : Jean-Michel GENESTIER, 7<sup>ème</sup> Vice-Président

➤ DELIBERATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

**Délibération BT2016/11/14-02 – Demande d’une subvention auprès du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et du Fonds social européen pour le financement de « l’accompagnement des bénéficiaires RSA par le Projet de ville de Clichy-sous-Bois/Montfermeil » sur l’année 2017**

**Rapporteur : Jean-Michel GENESTIER, 7<sup>ème</sup> Vice-Président**

**LE BUREAU DE TERRITOIRE,**

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

**VU** le décret n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l’établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du Conseil de territoire CT2016/01/09-02 fixant la composition du Bureau,

**VU** la délibération du Conseil de territoire CT2016/01/26-02 de délégation d’attributions du Conseil de territoire au Bureau et notamment l’article 3 donnant délégation au Bureau pour demander à l’Etat ou à d’autres collectivités territoriales l’attribution de subventions,

**VU** l’appel à projets « accompagnement socio-professionnel des Bénéficiaires du RSA par les Projets de Ville de Seine-Saint-Denis dans le cadre de la référence RSA » lancé par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

**CONSIDERANT** que l’Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est se substitue à la Communauté d’agglomération de Clichy-sous-Bois / Montfermeil,

**CONSIDERANT** que l’opération « Accompagnement des bénéficiaires du RSA par le Projet de ville de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (2017) » portée par l’Etablissement public territorial commencera au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée d’un an,

**CONSIDÉRANT** le plan de financement prévisionnel de l’opération « Accompagnement des bénéficiaires RSA par le Projet de ville de Clichy-sous-Bois / Montfermeil (2017) » portée par l’Etablissement public territorial tel que :

- Le **coût total annuel éligible** prévisionnel du projet s’élève à **429 797,60 € HT**,
- Le cofinancement sollicité auprès de **l’Union européenne via le FSE**, au titre du Programme opérationnel national pour l’Emploi et l’Inclusion en métropole, s’élève à **190 868,94 €** (44,41% du coût total éligible),
- Le cofinancement sollicité auprès du **Département de la Seine-Saint-Denis**, au titre de l’accompagnement des bénéficiaires du RSA par les Projets de Ville RSA, s’élève à **214 898,82 €** (50% du coût total éligible),
- **L’autofinancement de l’opération par l’Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est** s’élève à **24 029,84 €** (5,59% du coût total éligible).

**Après en avoir délibéré,**

**- A l'unanimité**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet,

**AUTORISE** le Président à solliciter auprès de l'Union européenne, via le FSE, une subvention à hauteur de 190 868,94 € pour le financement de l'opération « accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA par le Projet de ville de Clichy-sous-Bois / Montfermeil (2017) ».

**AUTORISE** le Président à solliciter auprès du Conseil départemental une subvention à hauteur de 214 898,82 € pour le financement de l'opération « accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA par le Projet de ville de Clichy-sous-Bois / Montfermeil (2017) ».

**AUTORISE** le Président à signer la convention relative à l'octroi d'une subvention du Fonds social européen au titre du Programme opérationnel national pour l'Emploi et l'Inclusion en métropole et du Département de la Seine-Saint-Denis au titre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par les Projets de Ville RSA pour l'année 2017 et à remplir toutes les formalités y afférant.

**La séance est close à 8H45.**